

## EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, donne avis que le budget 2022 des TNO de la MRC sera adopté à la séance extraordinaire qui aura lieu le lundi 13 décembre 2021, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Les membres du conseil tiendront la séance à huis clos afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19. Cette séance sera filmée et enregistrée. Cet enregistrement audiovisuel sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel : maryse.cld@globetrotter.net

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE SIXIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN.

Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau



## Certificat de publication

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 6 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce sixième jour de décembre deux-mille-vingt-et-un.

Maryse Létoumeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

TOWNO DE